

BESANCON

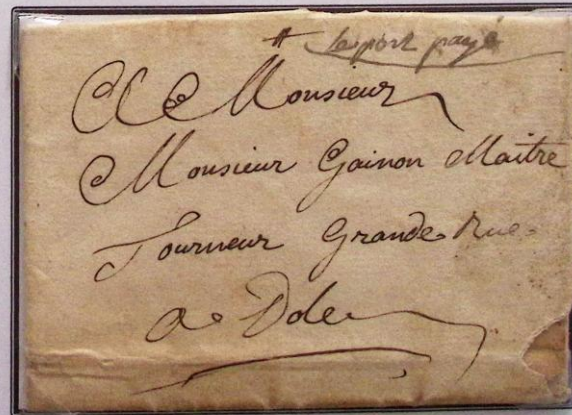
UTINAM



L'histoire postale de Besançon est intimement liée à celle de la Franche-Comté dès son annexion à la France après le traité de la paix de Nimègue en 1678. C'est à cette date que son bureau a été mis en service bénéficiant dès lors des dispositions et réglementations prises dans le Royaume de France quant à son organisation postale.

LES MARQUES DE L'ANCIEN REGIME

Lettre sans marque avec mention manuscrite "Le port payé"



Lettre du 25 juillet 1763 par messenger particulier, de BESANCON pour DOLE, sans marque postale, avec mention manuscrite "Le port payé".

Copie de la correspondance du 25 juillet 1763 créée à Besançon (Doubs) et délivrée à Dole (Jura) par messenger particulier.

Monsieur

Il y a un seigneur étranger ici qui me commande deux
petites flûtes qu'on appelle quintes, mais comme je
n'en ai encore point fait, et que M^{lle}. Gilbert
en a ^{une} très bonne de Lot de Paris; je viens vous
prier de lui demander et de me l'envoyer par le porteur
de la présente, avec les corps de rechange fil & riva, je
vous aurai des obligations infinies à tous les deux. —
vous pourrez apurer M^{lle}. Gilbert que j'aurai l'honneur
de lui faire remarquer upon ^à l'instant en très bon état si
je n'en aurai pris les dimensions, j'ose me flatter qu'il
ne me refusera point le plaisir que je lui demande par
votre médiation. En attendant j'ai l'honneur d'être à vos
très respectueux

Chauvignier

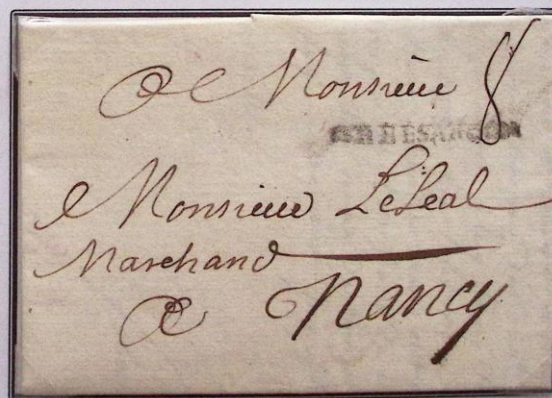
votre très humble
 et très obéissant
 serviteur Lapeau

Marque **DEBESANCON** de 35 x 3 mm mise en service de 1696 à 1704
Il s'agit du premier modèle. Noter la cédille sous le C



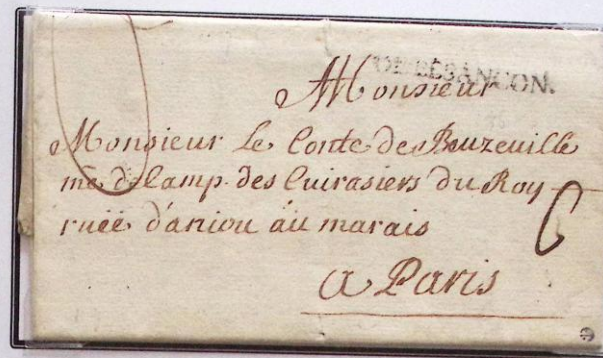
Lettre du 25 août 1699 en port dû pour DOLE, province de Franche-Comté
Taxe manuscrite de 4 sous, tarif du 1^{er} mai 1676, lettre double jusqu'à 25 lieues

Marque **DEBESANCON** de 36 x 3 mm, utilisée de 1707 à 1724
Noter que la cédille sous le C a disparu



Lettre du 25 septembre 1716 en port dû pour NANCY, province de Lorraine
Taxe manuscrite de 8 sous, tarif de 1704, lettre double de 40 à 60 lieues

Marque **DEBESANCON** de 36 x 3 mm, utilisée de 1723 à 1729



L4
IND 12

Lettre du 25 mai 1727 en port dû pour PARIS
Taxe manuscrite de 6 sous, tarif de 1704, lettre simple de 60 à 80 lieues

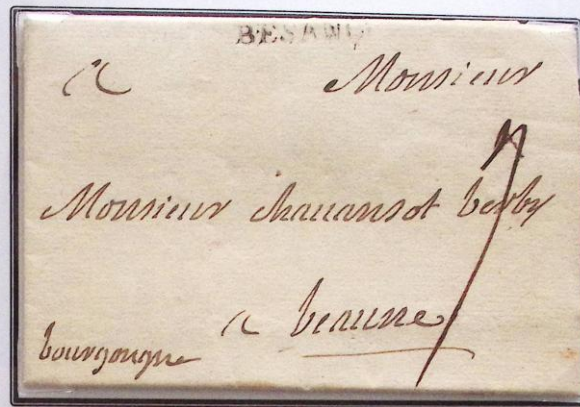
La marque **DEBESANCON** de 32 x 3,5 mm a été utilisée de 1738 à 1743
(Cette marque n'existe pas toujours avec la cédille sous le C)



L5
IND 11

Lettre du 14 décembre 1741 en port dû pour DOLE
Taxe manuscrite de 3 sous, tarif de 1704, lettre simple jusqu'à 20 lieues.

La marque **BESANC** de 26 x 4 mm a été utilisée de 1743 à 1746



L6
ins 9

Lettre du 29 septembre 1744 en port dû pour BEAUNE (Bourgogne)
Taxe manuscrite de 4 sous, tarif de 1704, lettre simple de 20 à 40 lieues

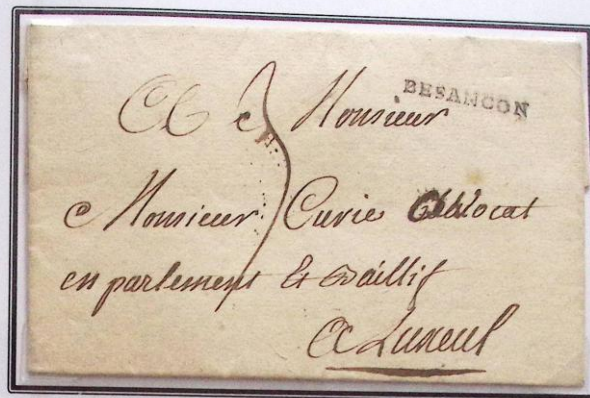
La marque **BESANCON** de 24 x 3 mm a été utilisée de 1748 à 1755
(Noter le S penché et la cédille courte)



L7 ins 15

Lettre du 7 mai 1751 en port dû pour BAUME
Taxe manuscrite de 3 sous, tarif de 1704 (Comme précédemment).

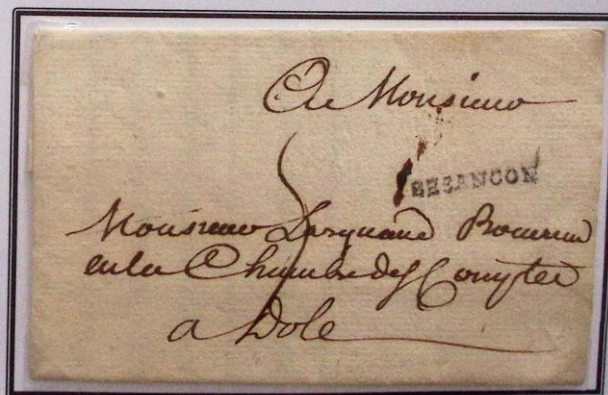
La marque **BESANCON** de 25 x 3 mm a été utilisée de 1756 à 1761



L8 IND 7

Lettre du 14 9bre (novembre) 1758 en port dû pour LUXEUIL
Taxe manuscrite de 3 sous, tarif de 1704 (Comme précédemment).

La marque **BESANCON** de 25 x 3 mm a été utilisée de 1756 à 1762



L9 IND 8

Lettre du 26 mars 1760 en port dû pour DOLE
Taxe manuscrite de 5 sous, tarif de 1759, lettre simple de 20 à 40 lieues

La marque **BESANCON** de 25 x 3 mm a été utilisée de 1762 à 1776

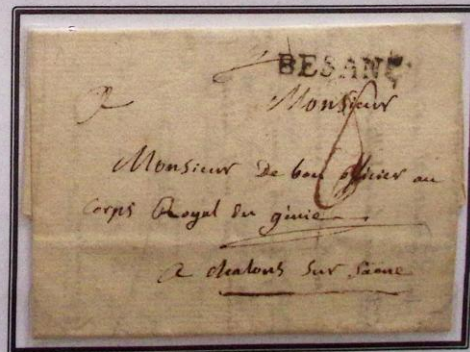


L 10

ms 8

Lettre du 6 septembre 1763 en port dû pour AVANON
par VILLENEUVE LES AVIGNON
Taxe manuscrite de 14 sous, tarif de 1759, lettre simple à plus de 150 lieues

La marque **BESANC.** de 26 x 4 mm a été utilisée de 1779 à 1782
(Cette marque existe avec un ou deux points ou un trait à la place du point)



Lettre du 29 novembre 1779 en port dû pour CHALON SUR SAONE
Taxe manuscrite de 6 sous, tarif de 1759, lettre simple de 40 à 60 lieues.

Il s'agit de la marque avec un seul point.



Lettre du 8 juin 1780 en port dû pour SAINT-LOUP
Taxe manuscrite de 4 sous, tarif de 1759 (Comme précédemment)

Il s'agit de la marque avec deux points.



Lettre du 24 janvier 1780, en port dû pour DOLE (Jura)
Taxe manuscrite de 4 sous, tarif de 1759 (Comme précédemment)

Il s'agit de la marque avec un trait

La marque **BESANCON** de 24 x 3 mm a été utilisée de 1774 à 1785



L 12
ms 14

Lettre du 10 juillet 1785 en port dû pour SAINT-LOUP EN VAUGE
Taxe manuscrite de 4 sous, tarif de 1759, lettre simple jusqu'à 20 lieues

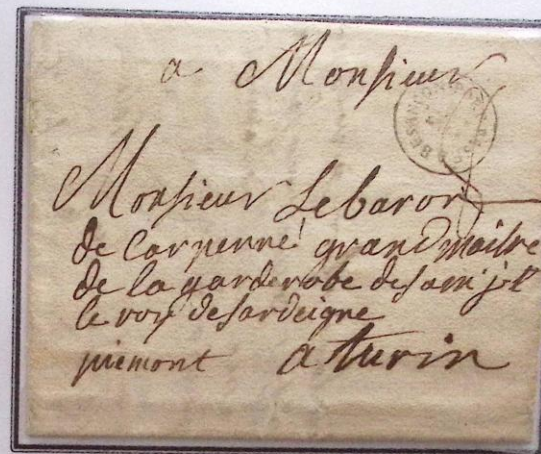
La marque **BESANCON** a été utilisée de 1785 à 1791



L 14
ms 12

Lettre du 30 septembre 1790 en port dû pour SAINT-LOUP par LURE
Taxe manuscrite de 4 sous, tarif de 1759 (Comme précédemment).

Cette marque "PORT PAYE A BESANCON" a été utilisée de
1747 à 1772



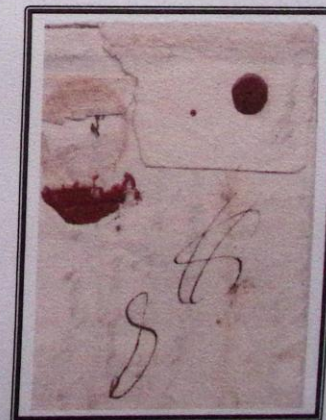
LA,
11526

Lettre créée le 12 mars 1751, circulant en port payé de BESANCON pour TURIN (Piémont).
Au recto : En haut à droite la marque circulaire "PORT PAYE A BESANCON" et la taxe
manuscrite de 8 sous représentant le port dû de la frontière du Royaume de France à TURIN
capitale du PIEMONT.

Au verso : Taxe manuscrite de 8 sous, avec griffe
de contrôle, représentant le port payé de
BESANCON à la frontière du Royaume.

Tarif de 1704 (Déclaration Royale du 8.12.1703)
Zone de 100 à 120 lieues – Lettre simple = 8 sous.

Fermeture par un cachet de cire rouge détérioré
totalement.



Cette marque "A BESANCON PORT PAYE." a été utilisée de
1775 à 1787



L16

IND 30

Lettre du 28 septembre 1785 en port payé pour HAGUENAUD, province d'ALSACE
Tarif de 1759 - Zone de 40 à 60 lieues - Lettre simple = 6 sous.

Au recto :

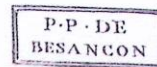
En haut à droite, inscription manuscrite "por payé".
En haut à gauche, la marque postale et une très fine
inscription illisible qui peut être une marque de contrôle.
L'adresse a été raturée et modifiée, près Strasbourg
est remplacé par Colmar.

Au verso :

Une signature mais pas de taxe manuscrite.
Fermeture par un cachet de cire rouge.



Cette marque encadrée "P. P. DE BESANCON" de couleur noire a été utilisée de 1786 à 1791



Lettre créée le 24 juillet 1788 au château de ROULANS, destinée au notaire ducal de CHINDRIEUX EN CHAUTAGNE (Duché de Savoie – Royaume de Sardaigne)
Postée à BESANCON, elle circule en port payé jusqu'à PONT DE BEAUVOISIN (Dauphiné), puis en port dû jusqu'à CHAMBERY en Savoie. Les bureaux sardes ne sont dotés d'aucune marque postale.

Au recto :

En haut à gauche la marque encadrée "P.P. DE BESANCON".
Au centre une légère griffe manuscrite de contrôle.
Taxe manuscrite de 2 sols en port dû jusqu'à CHAMBERY (Duché de Savoie)

Au verso :

Taxe manuscrite de 13 sous pour lettre simple en passe par LYON (Double port)
BESANCON à LYON, 60 à 80 lieues = 7 sous
LYON à PONT DE BEAUVOISIN, 20 à 40 lieues = 6 sous
Tarif de 1759 (Déclaration du Parlement du 8 juillet 1759)

Fermeture par un cachet de cire rouge



MARQUES A NUMEROS en "PORTS-DUS"

24

Marque **BEZANCON** de 32 x 9 mm mise en service en 1792
(Il s'agit du premier modèle. Noter le Z à la place du S et l'absence de cédille sous le C)



Lettre créée à BESANCON (Doubs) du 30.4.1792 circulant en port dû pour SAINT-LOUP (Haute-Saône). Tarif du 1^{er} janvier 1792, taxe manuscrite de 5 sous. Lettre simple d'un poids de moins d'1/4 d'once, circulant de département à département jusqu'à 20 lieues inclus.
NB : Poids et mesures de l'ancien régime : Une once = 30,594 g – 1/4 d'once = 7,65 g. Une lieue = 3,898 km.

24

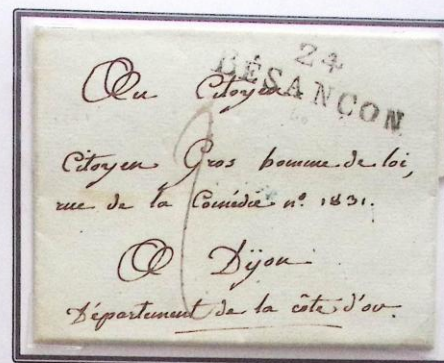
Marque **BEZANCON** de 34 x 9 mm utilisée en 1792 et 1793
(Il s'agit du deuxième modèle. Noter le Z à la place du S et la présence de la cédille sous le C)



Lettre du 19.02.1793 circulant en port dû, de BESANCON à SAINT-LOUP (Haute-Saône)
Taxe manuscrite de 5 sous. Tarif du 1^{er} janvier 1792 (Comme précédemment)

24

Marque **BESANCON** de 32 x 11 mm utilisée de 1792 à 1814
 (Noter le B plus grand que les autres lettres, l'accent aigu sur le E et la cédille sous le C)



Lettre en port dû, du 24 Fructidor An IX (11 septembre 1801), circulant de BESANCON à DIJON. Taxe manuscrite de 2 décimes, tarif du 1^{er} Germinal An VIII (22 mars 1799)
 Lettre jusqu'à 7 g de bureau à bureau jusqu'à 100 km.

24

Marque **BESANCON** de 37 x 9 mm utilisée de 1794 à 1813



Lettre du 14 Nivôse An II (03.01.1794), circulant en port dû de BESANCON à SAINT-LOUP (Haute-Saône). Taxe manuscrite de 5 sous.
 Tarif du 1^{er} janvier 1792. (Comme précédemment)

24

Marque **BESANCON** de 39 x 11 mm utilisée de 1815 à 1817



Lettre du 31 octobre 1816 en port dû, circulant de BESANCON à SAINT-LOUP, Tirerie de la Chaudeau par LUXEUIL (Haute-Saône)
Taxe manuscrite de 3 décimes. Tarif du 24 avril 1806. Lettre jusqu'à 6 g, de bureau à bureau, jusqu'à 100 km

24

Marque **BESANCON** de 35 x 11mm utilisée de 1819 à 1824



Lettre créée le 10 janvier 1820, circulant en port dû de BESANCON à PONTAILLEZ-SUR-SAÔNE (Côte d'Or). Taxe manuscrite de 3 décimes. Tarif du 24 avril 1806.
(Comme précédemment)

24

Marque **BESANCON** de 39 x 11 mm utilisée de 1825 à 1829



Lettre sans contenu de janvier 1827 circulant en port dû jusqu'à SAINT-CLAUDE (Jura).
Taxe manuscrite de 4 décimes. Tarif du 24 avril 1806.
(Comme précédemment)
Au verso : Timbre à date de 23 mm d'arrivée le 14 JANV 1827.

24

Marque **BESANCON** de 38 x 11mm utilisée de 1827 à 1831
Noter la présence de la cédille sous le C



Lettre créée et postée en décembre 1827 à BESANCON pour VESOUL. Elle circule en port dû et est taxée à 2 décimes. Tarif du 9 avril 1810, jusqu'à 6 g, de bureau à bureau jusqu'à 50 km.
Au verso : A l'arrivée, timbre à date de 23 mm du 6 DEC 1827

Noter l'absence de la cédille sous le C



Lettre du 24 août 1830 circulant en port dû pour AVIGNON (Vaucluse).
Au départ timbre à date de 23 mm du 24 AOUT 1830.
Taxe manuscrite de 5 décimes biffée et remplacée par 7 décimes. Tarif du 1^{er} janvier 1828, jusqu'à 7,5 g de bureau à bureau et jusqu'à 400 km en ligne droite.
Au verso : A l'arrivée timbre à date de 23 mm du 28 AOUT 1830.

Marque d'essai **BESANCON . 24**
18 FEVRIER . 1828 utilisée en février 1828



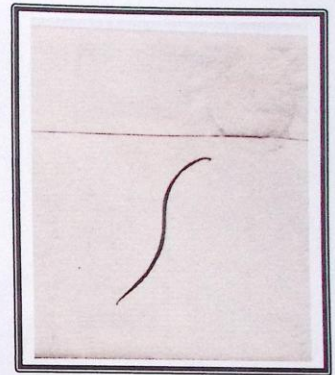
JND 24

Lettre du 18 février 1828 en port dû pour DOLE (Jura). MARQUE D'ESSAI.
Taxe manuscrite de 3 décimes. Tarif du 1^{er} janvier 1828.
Au verso :
A l'arrivée timbre à date de 23 mm du 18 FEVR 1828

MARQUES A NUMEROS en "PORTS-PAYES"

P.24.P.

Marque **BEZANCON** de 33 x 8 mm utilisée en 1792 et 1793
(Premier modèle de ce type. Noter le Z inversé à la place du S et l'absence de cédille sous le C)



Lettre du 28 mars 1793, en port payé pour LONS-LE-SAUNIER (Jura).
Port de 5 sous manuscrit au verso. Tarif du 1^{er} janvier 1792, pour un poids jusqu'à ¼ d'once sur une distance à vol d'oiseau jusqu'à 20 lieues du centre de département à département.

P.24.P.

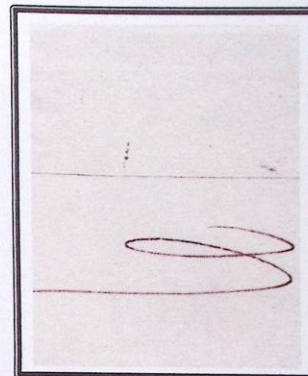
Marque **BESANCON** de 36 x 9 mm utilisée de 1794 à 1803
(Deuxième modèle de ce type. Noter la mise en place du S et la présence de la cédille sous le C)



Lettre du 28 Floréal an XI en port payé pour CHAUNY (Oise)
Marque **P.P.P.P.** (Port Payé en Passe Paris) frappée en passe par le bureau central de PARIS.
Au verso : Port manuscrit de 6 décimes. Tarif du 1^{er} Thermidor an X, jusqu'à 6 g de bureau à bureau selon la route la plus courte des services des Postes jusqu'à 500 km.

P.24.P

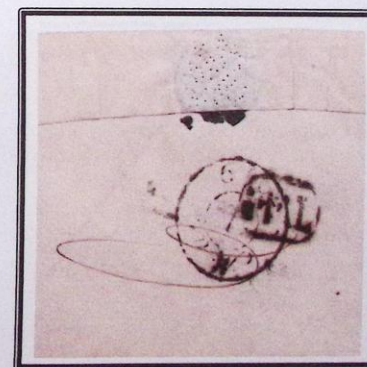
Marque **BESANCON** de 35 x 9 mm utilisée de 1800 à 1818



Lettre du 29 mai 1808 en port payé pour ALTKIRCK (Haut-Rhin).
Adresse barrée signifiant port payé. Au verso : Port manuscrit à 4 décimes. Tarif du 24 avril 1806, jusqu'à 6 g de bureau à bureau par la route la plus courte jusqu'à 200 km.

P.24.P.

Marque **BESANCON** de 41x11 mm utilisée de 1809 à 1831



Lettre du 28 avril 1819 en port payé pour PARIS
Marque **PsPs** signifiant port payé jusqu'à PARIS, pour PARIS, utilisée dès 1810

Au verso :

Marque T4° encadrée, couleur noire identifie le bureau de réception et le numéro de la levée.

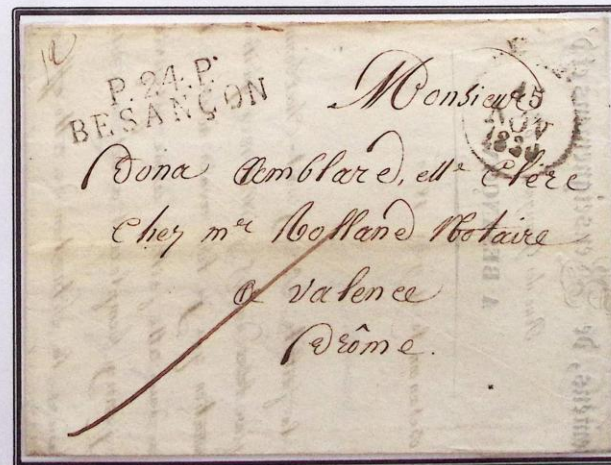
Timbre à date à deux cercles "Mai 1 1819" indique la date complète de distribution.

Taxe manuscrite payée par l'expéditeur 6 décimes

Application du tarif du 24 avril 1806 – Lettre d'un poids maximum de 6 g pour 400 km circulant de bureau à bureau selon la route la plus courte des services des postes.

P.24.P.Marque **BESANCON** de 41x11 mm utilisée de 1809 à 1831

Lettre du 21 juin 1817 en port payé pour SCEY-SUR-SAONE (Haute-Saône)

Au verso : Port manuscrit 3 décimes. Tarif du 24 avril 1806, jusqu'à 6 g de bureau à bureau par la route la plus courte jusqu'à 100 km.**P.24.P.**Marque **BESANCON** de 40 x 11 mm utilisée de 1809 à 1831

Lettre du 15 novembre 1830 en port payé pour VALENCE (Drôme). Timbre à date du 15 NOV 1830, dans le coin supérieur gauche le n° d'inscription sur la liste nominative.

Au verso : timbre à date d'arrivée le 18 NOV 1830 et le port manuscrit de 9 décimes. Tarif du 1^{er} janvier 1828, jusqu'à 7,5 g et 600 km en ligne droite du dépôt à la distribution.

MARQUES "DEBOURSE"

Jusqu'en 1832, chaque bureau de Poste de province recevant du courrier à distribuer était redevable à l'Administration Centrale de la somme totale des ports dus encaissés auprès des destinataires. Les lettres non distribuées étaient renvoyées à un centre de réexpédition désigné. Auparavant sur le recto de la missive étaient inscrites toutes les informations utiles pour la suite à donner. Au verso était portée la mention manuscrite ou au tampon "DEBOURSE DE ..."

La marque manuscrite "**deb.de Besançon**" a été utilisée de 1770 à 1772



Lettre du 24 mars 1771 en port dû de ST CLAUDE pour BEAUNE en passe par BESANCON
 Tarif de 1759. Double taxe manuscrite à 6 et 7 sous. Non distribuée à BESANCON.
 Taxe à 6 sous annulée. Au verso : Marque manuscrite "Deb. de Besançon"



L 21
IND 20

La marque **DEBOUR.DE BESANCON** a été utilisée de 1773 à 1798



Lettre en port dû, du 9 octobre 1792 créée à STRASBOURG pour BEAUNE dépt. du Bas Rhin (sic) en transit par BESANCON.

Au recto :

Marque linéaire de STRASBOURG (38x3)

Taxe manuscrite à 8 sous biffée et remplacée par 9 sous (Tarif du 1^{er} janvier 1792).

Distance calculée à vol d'oiseau de point central à point central de chaque département.

Au verso :

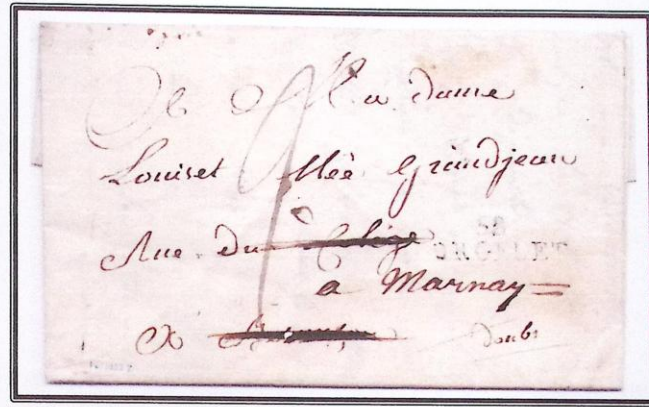
Marque "DEBOUR.DE BESANCON" et date manuscrite 11 7bre (sic).



L 18
IND 19

NOTA : Deux erreurs d'écriture ont été faites sur cette lettre, concernant le département de destination et la date du déboursé.

La marque **DEB. BESANCON** a été utilisée de 1799 à 1804



Lettre du 4 Vendémiaire an 13 (26 septembre 1804) d'ORGELET (Jura) pour BESANCON
non distribuée à la suite d'un changement d'adresse et réexpédiée à MARNAY (Haute-Saône)
(signée : POTHION V)



12515

DEB.24

La marque **BESANCON** a été utilisée de 1805 à 1831

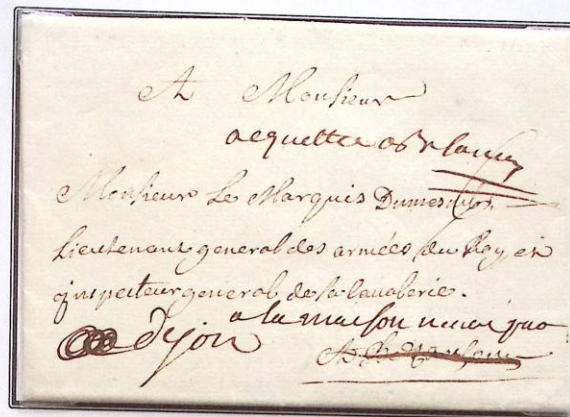


Lettre du 27 juin 1817 de PARIS pour ANTORPES par SAINT VITT à BESANCON (Doubs)
et réexpédiée à SAINT-VIT (Doubs)
Pli circulant en port dû, d'où l'apposition par le bureau de PARIS du cachet rouge "P" dans
un triangle non fermé.
Taxe manuscrite à 6 décimes. Tarif du 9 avril 1810, 6 g de bureau à bureau jusqu'à 400 km.



La marque-manuscrite "**acquittée à Besançon**" a été utilisée en 1752

Il s'agit d'une méthode astucieuse mais non réglementaire utilisée par le Maître de Poste.



Lettre créée et postée à PARIS le 13 aoust 1752, sans marque de départ, la Grande Poste de PARIS n'en ayant utilisé qu'à partir du 1^{er} juillet 1771.
Elle circule en port dû à destination de BESANCON.

Au recto :

Elle est taxée à 6 sous. Tarif de 1704 pour une lettre simple sur une distance de 60 à 80 lieues.

A l'arrivée le destinataire ayant changé d'adresse, **BESANCON** est barré et remplacé par **DIJON** à la maison n.....quo. La procédure dite de "déboursé" doit être appliquée. Toutefois le Directeur de la Poste ayant récupéré le port dû, a biffé la taxe de 6 sous et écrit "**acquittée à Besançon**", car il a reçu la taxe en port payé pour le trajet de Besançon à Dijon.

Au verso :

La lettre est fermée par un cachet de cire rouge aux armoiries de l'expéditeur. (Signée : **POTHION.17**)



NOTA : Une marque manuscrite semblable a été utilisée de 1790 à 1791.

L'ASTUCE de l'"ACQUITTEE"

L'écriture comptable de "déboursé" existait en 1693, probablement avant et seul le Bureau Central de Paris était habilité pour traiter les réexpéditions du courrier qui circulait en port dû. En 1738, il délègue ce pouvoir à quelques Contrôleurs installés dans des bureaux importants. Pour pallier les inconvénients liés au retour du courrier et au temps consacré par le Contrôleur à l'opération de déboursé puis à la réexpédition de la lettre, le Directeur du bureau va transformer la fin du parcours en port payé. Pour cela il lui suffit d'accepter qu'une tierce personne règle le port dû initial et acquitte la taxe couvrant la fin du trajet. Ceci fait, la taxe manuscrite est biffée et remplacée par une mention telle que "acquittée à Besançon" signifiant au bureau destinataire qu'il n'a rien à récupérer pour ce pli qui lui parvient en port payé.

La marque manuscrite "acquittée à Besançon" a été utilisée à nouveau de 1790 à 1791



Lettre créée à NANCY le 30 may 1790 et postée à destination de BESANCON par STRASBOURG. Taxée à 10 sous (Tarif de 1759, lettre simple, zone de 100 à 120 lieues), elle circule en port dû. Le destinataire a quitté BESANCON et est domicilié à FALLON.

Le port dû initial et la taxe couvrant la fin du trajet ont été perçus par le Directeur du Bureau de BESANCON.

La taxe manuscrite a été biffée et remplacée par la mention "acquittée à Besançon".

Le pli a poursuivi son parcours en port payé jusqu'à FALLON, la nouvelle adresse, et distribué à son destinataire.

N.B. : Cette pratique non réglementaire explique son abandon en 1791, très certainement après un rappel de l'Administration Centrale.

COMBINAISON
TIMBRE A DATE ET MARQUE LINEAIRE DE PORT DU
1830 – 1831

Cette combinaison d'oblitérations a été utilisée à partir du 1^{er} janvier 1830 lors de la mise en service du timbre à date type 12, dit à "simples fleurons". Elle aurait été abandonnée le 1^{er} septembre 1831.



Lettre du 25 février 1831, circulant en port dû pour OUHANS par PONTARLIER (Doubs)

Au recto :

Timbre ovale rouge du décime rural à percevoir s'agissant d'un courrier à destination d'une commune rurale dépourvue de bureau de poste.

Timbre à date du 25 FEVR 1831 – BESANCON (24) – Type 12 dit à "simples fleurons".

Marque linéaire 24 BESANCON (38 X 11mm)

Taxe manuscrite de 3 décimes. Tarif du 1^{er} janvier 1828. Lettre de 7,5g jusqu'à 80 km en ligne droite du bureau de poste où elle a été confiée au lieu où elle doit être remise.

Au verso :

Timbre à date d'arrivée de 23mm – 26 FEVR 1831

COMBINAISON
TIMBRE A DATE ET MARQUE LINEAIRE DE PORT PAYE
1830 – 1831

*Cette combinaison d'oblitérations a été utilisée à partir du 1^{er} janvier 1830 lors de la mise en service du timbre à date type 12, dit à "simples fleurons". Elle a été abandonnée le 1^{er} septembre 1831 après la mise en service de la griffe de port payé, **P.P.** le 1^{er} août 1831.*



Lettre du 26 janvier 1830, circulant en port payé de BESANCON à GRAY (Haute-Saône)

Au recto :

En haut, la marque linéaire de port payé "P.24.P. BESANCON" (40 X 11mm) et le timbre à date du 26 JANV 1830 - 24 BESANCON - Type 12, dit à "simples fleurons".

Au verso :

Taxe manuscrite de 3 décimes - Tarif du 1^{er} janvier 1828 - Lettre de 7,5g jusqu'à 80 km en ligne droite du bureau de poste où elle a été confiée au lieu où elle doit être remise.

Timbre à date d'arrivée de 23mm – 28 JANV 1830

TIMBRES A DATE

Le timbre du **type 12** dit "à simples fleurons" a été utilisé de 1830 à 1833



Lettre du 28 mai 1830 en port dû pour SEURRE (Côte d'Or)
Timbre à date type 12, dit à simples fleurons. Taxe manuscrite de 3 décimes
Tarif du 1^{er} janvier 1828, de bureau à bureau, jusqu'à 7,5g et à 80 km.



Lettre du 30 mars 1832 en port payé pour VESOUL (Haute-Saône).
A gauche la griffe noire **P.P.**
A droite le timbre à date du type 12 dit à simples fleurons.
Tarif du 1^{er} janvier 1828

Au verso :

Timbre à date de 23 mm du 30 mars 1832 constatant l'arrivée et la taxe manuscrite de 3 décimes payée au départ.

Le timbre à date du **type 13** a été utilisé de 1832 à 1843



Lettre du 22 juillet 1837 en port dû pour CHALON SUR SAONE, timbre à date type 13.
Taxe manuscrite à 4 décimes. Tarif du 1^{er} janvier 1828.

Au verso :

Timbre à date, type 13, de CHALON SUR SAONE.



Lettre du 1^{er} août 1839 en port payé pour BOURGOIN (Isère)
A droite la griffe **P.P.**, au centre le timbre à date type 13 et en haut à gauche le numéro d'inscription sur la liste nominative, reporté sur la lettre.

Au verso :

La taxe manuscrite de 5 décimes payée au départ et les timbres à date de transit par
LYON et d'arrivée à BOURGOIN.
Tarif du 1^{er} janvier 1828.

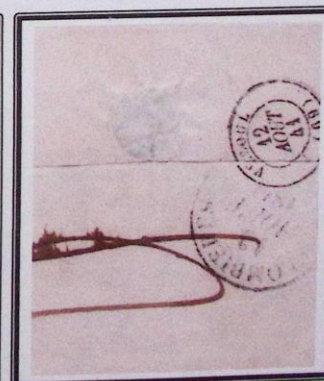
Le timbre à date du **type 14** a été utilisé de 1837 à 1844



Lettre du 2 juillet 1839 en port dû pour AUTUN (Saône et Loire), timbre à date du type 14.
Taxe manuscrite à 4 décimes. Tarif du 1^{er} janvier 1828.

Au verso :

Timbre à date, type 13, d'arrivée à AUTUN.



Lettre du 12 août 1841 en port payé pour PLOMBIERE (Vosges)
A droite la griffe **P.P.**, à gauche le timbre à date type 14 et dans le coin supérieur gauche le numéro d'inscription sur la liste nominative, reporté sur la lettre.

Au verso :

La taxe manuscrite de 4 décimes payée au départ et les timbres à date de transit par VESOUL et d'arrivée à PLOMBIERE. Tarif du 1^{er} janvier 1828.

Le timbre à date du **type 15** a été mis en service en 1839



Lettre 28 juin 1845 en port dû pour PARIS

Timbre à date type 15. Taxe manuscrite de 7 décimes. Tarif du 1^{er} janvier 1828.

En haut, au centre, indicatif peu lisible et griffe du facteur ayant recherché la nouvelle adresse de réexpédition au Château de PONCIE, (commune de FLEURIE) par ROMANECHÉ

Taxe forfaitaire de 1 décime perçue pour distribution dans une commune rurale dépourvue de bureau de poste.

Verso de la lettre



Adresse de réexpédition: Au château de Poncie par Romanèche.

Marque circulaire 4/F de facteur ayant fait les recherches

A gauche: timbre à date de PARIS type 15 du 30 juin 1845 avec indication de route.

Utilisation de 1839 à 1846, couleur bleue, type III, 7 = MARSEILLE

Marque d'arrivée **F.30** – F identifie le bureau, 30 est le quantième du mois. Début d'utilisation à PARIS en 1814.

A droite: timbre à date d'arrivée à ROMANECHÉ



Timbre à date du type 15, modèle n°1

Pour différencier les modèles, seuls sont pris en compte la mesure entre parenthèses du code départemental et la gravure du toponyme dans la couronne.

Noter la cédille sous le C de BESANCON



Lettre du 11 avril 1853 en port dû pour PONCIE par ROMANECHÉ (Saône et Loire)

Taxe à 25c par cachet manuel, communément appelé timbre "double trait"

Tarif du 1^{er} juillet 1850, lettre jusqu'à 7,5g de bureau à bureau = 0,25 Franc

Au verso : Timbres à date type 15 de transit par MACON le 12 avril 1853 et type 14 d'arrivée à ROMANECHÉ le 13 avril 1853



Timbre à date du type 15, modèle n°2

Noter la cédille sous le C de BESANCON



Lettre du 21 août 1850 en port dû pour RAY-SUR-SAONE (Haute-Saône)

Taxe à 25c par cachet manuel "double trait" Tarif du 1^{er} juillet 1850

Au verso :

Timbres à date type 15 de transit à VESOUL le 21 août 1850 et d'arrivée à LAVONCOURT le 24 août 1850



Timbre à date du type 15, modèle n°3

Noter l'absence de la cédille sous le C de BESANCON



Lettre du 15 janvier 1858 en port dû pour PONTARLIER (Doubs)
Taxe à 30c par cachet manuel, ordinairement appelé timbre "double trait"
Tarif du 1^{er} juillet 1854, lettre jusqu'à 7,5g non affranchie.

Au verso :

Timbre à date type 15 d'arrivée à PONTARLIER le 16 janvier 1858



Timbre à date du type 15, modèle n°4

Noter la cédille sous le C de BESANCON



Lettre du 24 mai 1854 en port dû pour PARIS
Taxe à 25c par cachet manuel "double trait" Tarif du 1^{er} juillet 1850

Au verso : timbre à date d'arrivée, peu visible

Le timbre à date du **type 16** a été utilisé de 1870 à 1876

Guerre Franco-Allemande de 1870 – Durée des hostilités du 19.07.1870 au 28.01.1871



Lettre à entête de l'Armée de l'Est – Garde Mobile – 4^{ème} Bataillon de Saône et Loire – 2^{ème} Compagnie – Créée à BESANCON le 3 novembre 1870, elle circule en port payé pour LYON

Au recto :

Au départ de BESANCON, timbre à date type 16, 4^{ème} levée, du 3 novembre 1870 et marque **P.P.**
Tarif postal du 1^{er} janvier 1862.

A compter du 7 septembre 1870 (Décret du 6 septembre 1870), en raison de la pénurie de timbres-poste, l'expéditeur d'une lettre a la possibilité de l'affranchir en numéraire même en dernière limite d'heure.
La correspondance est alors frappée de la marque **P.P.**



Au verso :

Timbre à date d'arrivée à LYON le 5 novembre 1870.

Le timbre à date du **type 17** a été utilisé de 1868 à 1878

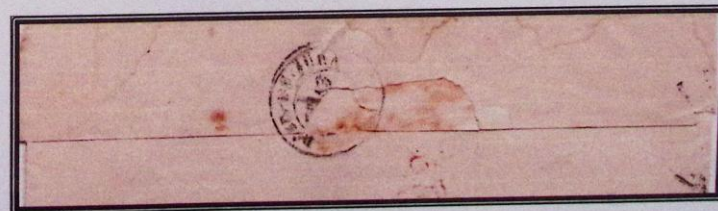


Lettre non officielle à entête de la GARDE NATIONALE MOBILE DU JURA
Créée à BESANCON le 12 septembre 1870, circulant en port payé pour DOLE (Jura)
Tarif du 1^{er} janvier 1852

Le Décret du 6 septembre 1870 est mis en application quant à l'affranchissement de cette lettre.

Au recto :

Au départ de BESANCON, timbre à date type 17 – 4^e levée – du 12 septembre.
Marque **P.P.**



Au verso :

Timbre à date d'arrivée à DOLE DU JURA (en partie détruit)

La marque  du décime rural a été utilisée de 1830 à 1846

Le décime rural désigne une taxe fixe instituée par la loi du 3 juin 1829 et destinée à financer le service des facteurs ruraux. La taxe dont le montant s'élève à 1 décime est perçue sur toute lettre originaire ou destinataire d'une commune rurale dépourvue de bureau de poste. Elle ne s'applique pas lorsque le lieu d'origine et de destination font partie du même arrondissement postal. Les lettres soumises à la taxe, sont marquées du timbre 1D de couleur noire à partir du 1^{er} avril 1830. A compter de 1834 la marque 1D est rouge lorsque la lettre est d'origine rurale et noire lorsqu'elle est à destination rurale. Cette marque a été retirée du service le 31.12.1846



Lettre en port dû pour ORCHAMPS-VENNES (Doubs). Timbre à date type 12 du 31 juillet 1832. Taxe manuscrite à 3 décimes. Tarif du 1^{er} janvier 1828. Lettre de 7,5 g circulant de bureau à bureau jusqu'à 80 km. Perception du décime rural.

Au verso : Timbre à date type 12 d'arrivée à MORTEAU (Doubs) le 31 juillet 1832.



Lettre en port dû pour ORCHAMPS-VENNES (Doubs). Timbre à date type 13 du 6 janvier 1844. Taxe manuscrite à 3 décimes. Tarif du 1^{er} janvier 1828 (Comme précédemment). Perception du décime rural.

Au verso : Timbre à date type 14 d'arrivée à MORTEAU (Doubs) le 6 janvier 1844.



Lettre en port dû pour ORCHAMPS-VENNES (Doubs). Timbre à date type 14 du 19 janvier 1844. Taxe manuscrite à 3 décimes. Tarif du 1^{er} janvier 1828. (Comme précédemment). Perception du décime rural.

Au verso : Timbre à date type 14 d'arrivée à MORTEAU (Doubs) le 19 janvier 1844.



Lettre en port dû pour ORCHAMPS par MORTEAU. Timbre à date type 15 du 21 février 1846. Taxe manuscrite à 2 décimes, tarif du 1^{er} janvier 1828. (Comme précédemment). Perception du décime rural.

Au verso : Timbres à date type 15, d'arrivée et de départ du VALDAHON (Doubs), les 22 et 23 février 1846

BOITE RURALE

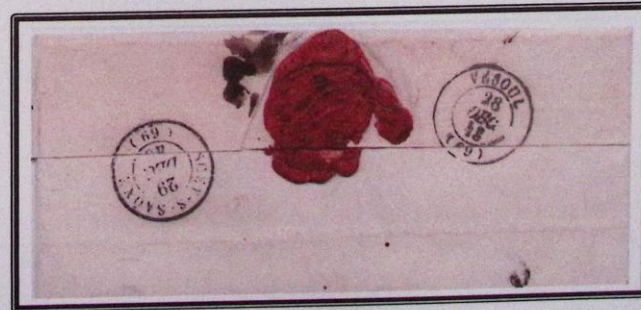


Cette marque circulaire dite "lettre-timbre" a été utilisée de 1830 à 1912

Conformément à la loi du 3 juin 1829, dite loi Sapey, dès le mois d'avril 1830, toutes les communes du royaume sont équipées de boîtes aux lettres qui renferment un petit tampon manuel. Dans l'arrondissement rural du bureau qui les dessert, elles sont identifiées à l'aide d'une lettre-timbre attribuée à la commune, soit une lettre majuscule inscrite dans un cercle de 9 mm de diamètre. En fonction de l'importance de l'agglomération ou du nombre de ses hameaux une commune peut avoir une ou plusieurs boîtes aux lettres supplémentaires identifiées avec la même lettre et un chiffre. Il s'agit au départ d'une marque de contrôle du travail du facteur qui doit apposer l'empreinte de toutes les boîtes de sa tournée sur un document prévu à cet effet : le "Part n°183". En 1835, la lettre-timbre doit être impérativement apposée sur le coin supérieur droit de tous les plis trouvés dans la boîte aux lettres correspondantes.



Lettre créée à MAMIROLLE le 27 décembre 1843. Trouvée dans la boîte rurale, elle est identifiée par la lettre-timbre D/3. D'origine rurale, le timbre 1D ovale rouge est apposé. Postée à BESANCON le 28 décembre 1843, elle circule en port dû pour SCEY-SUR-SAONE. Elle est taxée à 3 décimes – Tarif du 1^{er} janvier 1828 – De bureau à bureau, lettre jusqu'à 7,5g et jusqu'à 80 km.



Au verso :

Timbres à date de transit par VESOUL le 28 décembre 1843 et d'arrivée à SCEY-SUR-SAONE le 29 décembre 1843

BOITE URBAINE



Cette marque carrée dite "**lettre-timbre**" a été utilisée de 1852 à 1914

Les boîtes urbaines supplémentaires ont été mises en service au cours du 1^{er} trimestre 1852. Elles sont munies d'une lettre-timbre à l'instar des boîtes rurales.

Cette marque est constituée d'une lettre majuscule inscrite dans un carré de 9 mm de côté. A chaque levée de boîtes supplémentaires, le facteur est tenu d'apposer l'empreinte de la lettre-timbre de la boîte sur le "**Part n°183**"

Les boîtes urbaines supplémentaires sont très difficiles à identifier. Il est absolument nécessaire que le rédacteur de la lettre cite le quartier de la ville d'où il écrit.



Lettre créée à "Les Chaprais" le 14 juin 1863.

Trouvée dans la boîte urbaine supplémentaire elle est identifiée par la lettre-timbre **[H]**.

Postée à BESANCON le 15 juin 1863, elle circule en port dû pour CORCELLES PRE

NEUCHATEL (Suisse).

Elle est taxée à 40 décimes (Taxe-tampon rouge)

Au verso :

Timbre à date type 1 du 16 juin 1863, ambulant de nuit, PARIS A BESANCON, Brigade "A".

Timbre à date AMBT NEUCHATEL - PONTARLIER - 16.VI.63 et d'arrivée à CORCELLES le 16 juin 1863.

CORRESPONDANCE LOCALE



Le timbre **CL** a été créé le 5 juin 1830 pour des nécessités comptables et fourni aux bureaux de direction et de distribution.

Il était frappé sur certaines correspondances, circulant en port dû, échangées dans l'arrondissement rural d'un bureau de direction et de distribution, justifiant l'application d'un tarif de proximité. Trois cas pouvaient se présenter :

- Lettres postées au bureau à destination d'une commune rurale de la zone de desserte;
- Lettres d'une commune rurale à destination de la localité du bureau de desserte;
- Lettres d'une commune rurale à destination d'une autre commune rurale dans la même zone de desserte du bureau.



Lettre du 28 mars 1845, en port dû, postée à BESANCON le 30 mars 1845 à destination de BOUCLANS, commune rurale de l'arrondissement postal de BESANCON.
Taxée à 1 décime (Tarif du 1^{er} avril 1830) - Timbre à date type 15 - Timbre **CL**

C'est une circulaire d'octobre 1834 qui a imposé la couleur rouge de l'encre à utiliser pour l'application du timbre **CL**

Réglementairement ce timbre ne doit pas être frappé sur une correspondance en port dû créée et distribuée dans la localité d'implantation du bureau de traitement.

LETTRES CIRCULANT EN FRANCHISE

La *franchise* date de la création de la Poste et ne s'applique qu'à la correspondance du Roi. Elle est le droit de recevoir et par la suite d'envoyer des lettres sans en acquitter la taxe. Le droit de *contreseing* plus étendu, permet à certains privilégiés de ne pas payer la taxe des lettres qu'ils reçoivent, mais également de faire bénéficier leurs correspondants de cette franchise.

LES SERVICES DE L'ETAT

dépt. du Doubs

Cette marque administrative a été utilisée de 1792 à 1795



Lettre créée et postée à BESANCON, circulant en port dû pour BEAUNE (Côte d'Or) sous couvert de la griffe "dépt du Doubs" et d'un contreseing. Marque à numéro "24 BESANCON" de 1792. Taxe biffée.



Fermeture par cachet de cire "MUNICIPALITE DE BESANCON - REPUBLIQUE FRANCAISE"

Préfet
Dép. du Doubs

Marque préfectorale utilisée de 1808 à 1833



Lettre du 10 février 1808, circulant en port dû de BESANCON à COLMAR (Haut-Rhin) sous couvert d'un contreseing (utilisé de 1808 à 1833). Taxée à 4 décimes – Tarif du 24.04.1806 – De bureau à bureau selon la route la plus courte des services de la Poste – 6 gr jusqu'à 200 km.

Au recto : Marque à numéro "24 BESANCON" - Contreseing "Préfet / Dépt. Du Doubs"



Au verso : Cachet à l'effigie de l'aigle impérial. Inscription en couronne "Préfecture du Département Du Doubs"

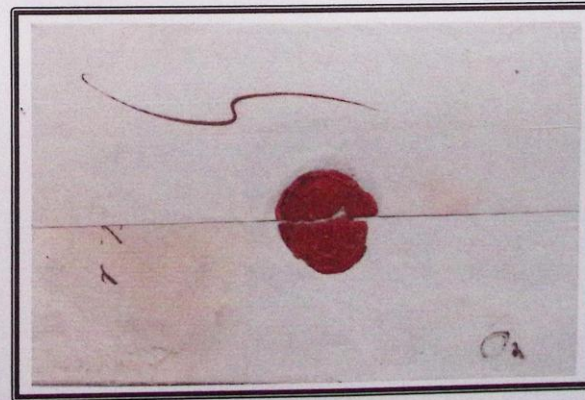
Correspondance préfectorale circulant en port payé sous couvert d'un contreseing.



Lettre créée et postée à BESANCON, le 4 janvier 1812
Elle circule en port payé pour STRASBOURG, département du Bas Rhin.

Au recto :

La marque "P.24.P. BESANCON" (40 X 11 mm) en service de 1809 à 1831
Le contreseing "Préfet / Dépt. du Doubs"



Au verso :

Taxe manuscrite à 5 décimes (Tarif du 24 avril 1806), lettre de 6 g jusqu'à 300 km de bureau à bureau, selon la route la plus courte des services des postes.
Fermeture par un sceau de cire rouge aux initiales entrelacées L.M.

46

*Préfet
Dép^t du Doubs*

Marque préfectorale utilisée jusqu'en 1850



BULLETIN DES LOIS. Sur la bande, le timbre à date du 29 SEPT 1849 et la marque préfectorale.

*Préfet
du Doubs.*

Marque préfectorale utilisée en 1854



Bande d'expédition d'un imprimé de la Préfecture du Doubs destiné au Maire de la commune de SAINT-VIT (Doubs) Timbre à date du 5 octobre 1854 au départ de BESANCON et marque préfectorale bleue lui conférant le port en franchise postale.

LA TRESORERIE



Au verso : Fermeture avec le Sceau du Payeur Général du Département du Doubs



Lettre du 16 Brumaire An VIII (7 novembre 1799) circulant sous couvert du contresiege du Payeur Général du Doubs, la taxe manuscrite de 4 décimes a été annulée.

LA POSTE

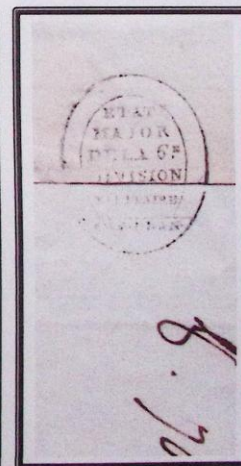
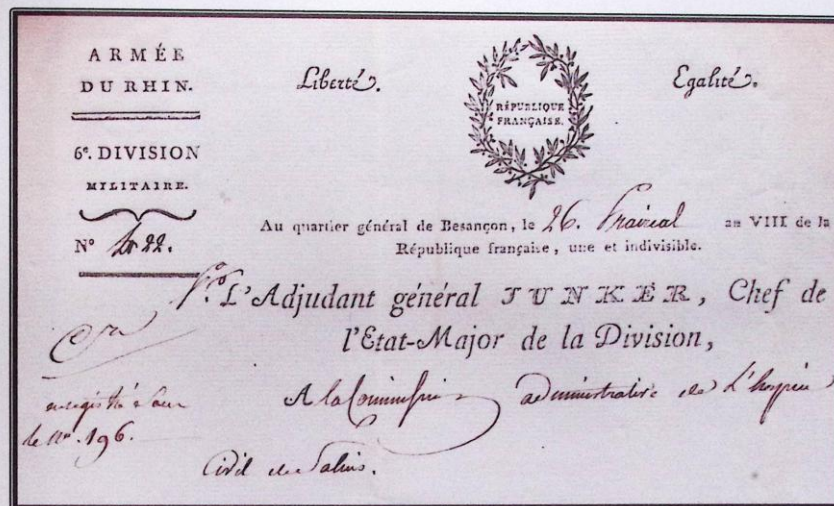


Lettre créée et postée à BESANCON le 7 juin 1807 circulant en franchise à destination du Contrôleur des Postes à VESOUL.

Elle porte la marque 24 BESANCON, n'est pas taxée, et l'adresse du destinataire est barrée par une croix.

ADMINISTRATION MILITAIRE

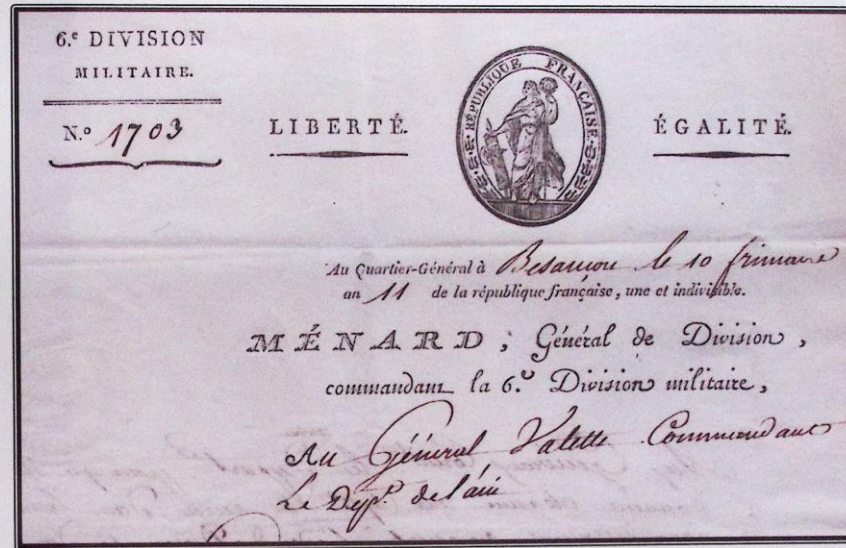
La griffe 6.^e divis. milit.^{re} a été mise en service en 1799



Lettre créée et postée le 26 Prairial an VIII (15 juin 1800) à BESANCON pour SALINS. Elle circule en port dû, taxe manuscrite de 5 décimes (tarif du 1^{er} Germinal an VIII (22 mars 1800), avec la mention "Service Militaire", sous couvert de la griffe noire "6^e divis milit^{re}" et le contreseing du Lieutenant-Général Junker, donc gratuité pour le destinataire. Au verso : Le sceau ovale de l'Etat-Major de la 6^e Division Militaire.



Le sceau du Commandant de la 6^{me} Division Militaire a été mis en service en 1802

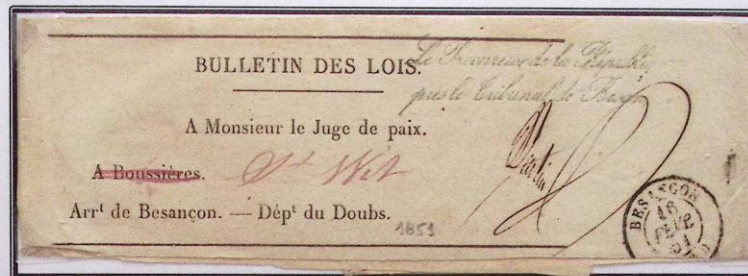


Lettre créée et postée le 10 Frimaire an XI (1^{er} décembre 1802) à BESANCON pour BOURG (Ain). Elle circule en franchise "Service militaire" sous couvert du contreseing du Général MENARD et du sceau du Commandant de la 6^{me} Division Militaire. Au verso : Fermeture avec le même tampon.

ADMINISTRATION JUDICIAIRE

*Le Procureur de la République
près le Tribunal de Besançon*

Griffe utilisée en 1851



Bande du BULLETIN DES LOIS – Imprimé posté le 16 février 1851 à BESANCON pour BOUSSIERES puis St WIT, circulant en franchise sous couvert du contreseing signé du Procureur de la République.



Au verso : Les timbres à date au départ de BESANCON, de transit à QUINGEY et d'arrivée à ST WIT.



Lettre créée le 25 mars 1867 postée après le départ, a circulée en franchise le 26 mars 1867 de BESANCON à SCEY-EN-VARIS (Doubs) sous couvert d'un contreseing signé du Procureur Impérial.

*Le Procureur Impérial
près le Tribunal de Besançon*

Griffe utilisée en 1868



Lettre du 19 août 1868, circulant en *FRANCHISE*, de BESANCON à SAONE (Doubs).

Expédiée par le Procureur Impérial près le Tribunal de BESANCON et adressée à Monsieur le Maire à SAONE (Doubs)

Au recto :

Timbre à date type 15, du 20 AOUT 1868, BESANCON 24

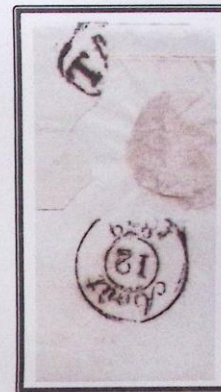
Cursive bleue "*Le Procureur Impérial près le Tribunal de Besançon*"
Mention manuscrite "*Clos par nécessité*" et signature.

Au verso :

Sceau du Procureur Impérial près le Tribunal de 1^{ère} Instance de BESANCON

Deux timbres à date de BESANCON type 15, d'arrivée le 20 et de distribution le 21 août 1868.

ADMINISTRATION CULTUELLE



Lettre du 9 août 1809 en port dû pour PARIS mais circulant en Franchise.
Adressée par l'Archevêché de BESANCON à Monseigneur le Ministre des Cultes,
Comte de l'Empire à PARIS

Au recto :

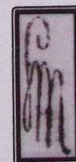
Marque à numéro, port dû, 24 BESANCON de 37 x 9 mm, lettre non taxée, marque tampon de vérification de la Franchise apposée en haut à droite.

Au verso :

Timbre à date du Bureau de Recette de PARIS le 12 août 1809 et timbre de levée et distribution en partie déchiré : T avec un chiffre dans un rectangle aux angles arrondis, tous deux de couleur noire.

VERIFICATION DES FRANCHISES

*Pour réprimer les nombreux abus, l'Administration des Postes est obligée de créer un Service de vérification des **FRANCHISES** dont bénéficient certaines Administrations culturelles, civiles ou militaires. Pour marquer cette opération, une marque manuscrite ou un timbre particulier est frappé sur la missive.*



Cette marque tampon est en vigueur dès 1808

CORRESPONDANCE VERS L'ETRANGER

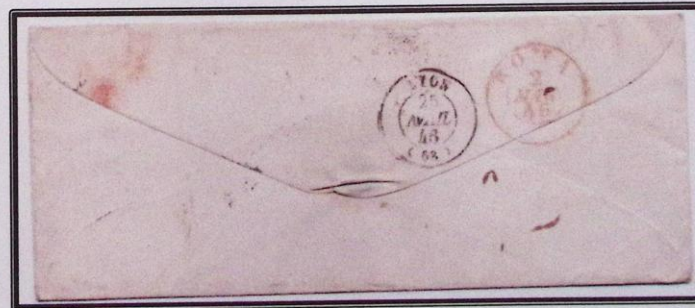
CONVENTION FRANCO-SARDE



Lettre créée et postée à BESANCON le 24 avril 1846 à destination de ROME (Etats Pontificaux). Elle circule en port dû.

Au recto :

Timbre à date type 15 au départ de BESANCON – Marque linéaire d'entrée sarde "VIA DI PT BEAUVOISIN" – Marque ronde à fleur de lys d'entrée du duché de Toscane et dans la couronne la mention "CORRISPONDENZA ESTERA DA GENOVA" soit "CORRESPONDANCE ETRANGERE DE GENES" – La taxe manuscrite à l'arrivée de 35 bajocchi (tarif "Tosti" institué par les Sardes à partir du 15.11.1844). Enveloppe taxée à 1 port ½. Le 5 de la taxe 35 est typique des Etats Pontificaux.



Au verso :

Le timbre à date type 15 de transit par LYON le 25 avril 1846

Le timbre à date rouge d'arrivée à ROME le 2 MAI 1846

54

CONVENTION FRANCO-BELGE

Conclue le 27 mai 1836 et mise en application le 1^{er} octobre 1836 sur ordonnance royale
du 16 septembre 1836



Lettre créée et postée à BESANCON le 20 décembre 1844 à destination d'ANVERS (Belgique).
Elle circule en port dû.

Au recto :

Timbre à date type 13 du 20 DEC (année absente) au départ de BESANCON (24)
Taxe manuscrite de 12 décimes pour une lettre de moins de 7,5 g, se décompose en 7 décimes de port français (tarif du 1^{er} janvier 1828), 6^{ème} rayon français, jusqu'à 500 km en ligne droite entre le bureau d'origine et VALENCIENNES et 5 décimes de port belge (tarif intérieur belge du 1^{er} janvier 1835), jusqu'à 150 km en ligne droite de QUIEVRAIN à ANVERS.

Timbre 6.R apposé par le bureau d'échange de PARIS.



Au verso :

Timbre à date du 23 DEC 44, couleur bleue, type 15 du bureau d'échange de PARIS
Timbre à date du 23 DEC, couleur verte, d'entrée de l'ambulant belge du midi de QUIEVRAIN.
Timbre à date du 23 DEC, couleur rouge, d'arrivée à ANVERS.

RELATIONS AVEC LES CANTONS SUISSES

CANTON DE NEUCHÂTEL



Lettre du 19 janvier 1822, créée et postée à BESANCON pour NEUCHÂTEL (Suisse) par PONTARLIER (Doubs). Elle circule en port payé.

Au recto : La marque P24P BESANCON (41x11 mm), le n°15 d'inscription sur la liste nominative et la taxe totale manuscrite de couleur rouge à percevoir en Suisse.

Au verso : La taxe manuscrite de 3 décimes perçue pour le trajet de BESANCON à PONTARLIER.

Pour réglementer les échanges de courrier, en 1828 six conventions postales sont conclues à Paris entre la France et les cantons suisses de Berne, Vaud, Neuchâtel, Zurich, Saint-Gall et Bâle. Seules les relations avec les cantons de Vaud et Neuchâtel intéressent le département du Doubs.



Au recto : Timbre à date type 13 au départ de BESANCON. Marque rouge **LF 3D** signifiant "Lettre France 3 Décimes". Taxe totale manuscrite de couleur rouge à percevoir en Suisse.

Au verso : Timbre à date d'arrivée à NEUCHÂTEL le 8 août 1844

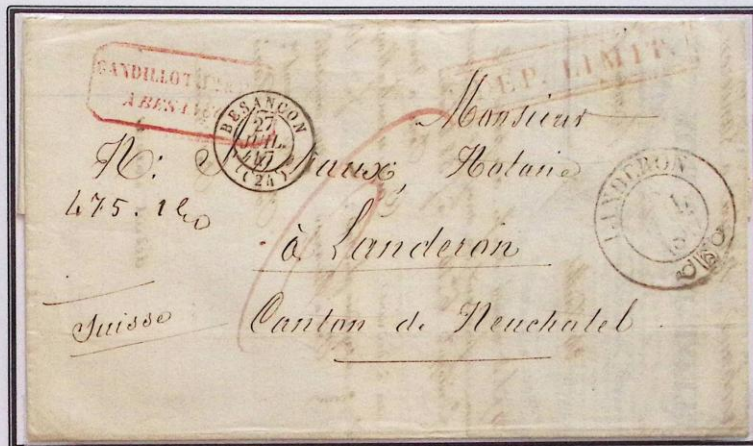
DEP. LIMIT.

Convention du 26 juillet 1845 – Ordonnance royale du 26 novembre 1845

Le timbre "**DEP. LIMIT.**" encadré de couleur rouge a été utilisé du 1^{er} décembre 1845 au 30 juin 1850.

Il était appliqué sur le courrier originaire de bureaux de poste situés dans des départements Français proches de la Suisse et à destination de cantons Suisses proches de la frontière.

Il justifiait l'application d'un tarif réduit.



Facture du 24 juillet 1847, postée à BESANCON le 27 juillet 1847 pour LANDERON, canton de NEUCHATEL (Suisse)

Au recto :

Timbre à date type 15 de BESANCON

Taxe manuscrite couleur rouge de 6 décimes

En haut à droite marque encadrée rouge **DEP. LIMIT.**

Timbre à date d'arrivée à LANDERON, bloc dateur illisible



Au verso :

Timbre à date de LANDERON, bloc dateur illisible.

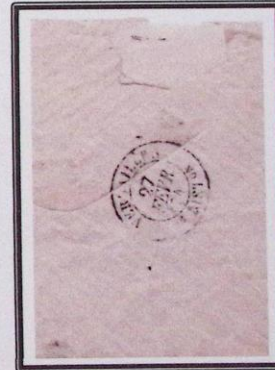
POSTE FERROVIAIRE

AMBULANT DE NUIT

Le timbre à date du **Type 1** à double cercle a été utilisé de 1845 à 1885



Dans la couronne se lit l'indication du parcours avec les gares de départ et d'arrivée ainsi que la lettre d'identification de la brigade



Lettre du 26 février 1874 en port dû pour VERSAILLES
Taxe à 40c par cachet manuel "double trait"
Tarif du 1^{er} septembre 1871, lettre jusqu'à 10g de bureau à bureau
Affranchie (tarif n°1) = 0,25 Franc

Non affranchie = 0,40 Franc

Au verso :

Cachet à date type 15 d'arrivée à VERSAILLES 2^e Distribution le 27 février 1874

Il faut noter que le timbre-poste en France a déjà 25 ans d'âge

JOURNAUX

Le timbre à date du **type PP 1**

Sa date de création et sa période d'utilisation sont inconnues.



Bande de journal de BESANCON pour OUVANS par PIERREFONTAINE

Timbre à date rouge vermillon

"JOURNAUX" - 13 MARS 1880 - BESANCON PP 1



Au verso : Timbre à date type 16 d'arrivée à PIERREFONTAINE LES VARANS (25)

Le 15 MARS 1880

SERVICE TELEGRAPHIQUE

Timbre à date du **type 2** au contour ondulé avec trois étoiles dans sa partie inférieure mis en service en 1875



Mod. n° 202. — Océanographique et Bureaux de Poste.

Reçu de *De*
n° *132*
L'Employé *[Signature]*

Pour *M. de Paris* N° *of 13* Mois *9* Dépôt le *15/5* à *3h. 15min.* du *15/5*
Collaboration nationale des Dépôts de la Seine
Par le journaling Paris avant
mon retour dans les missions, Mme
Serrain *Jeanne*

EXPÉDIÉ A DOMICILE :
Sous le n° *1632*
h. *[Signature]*

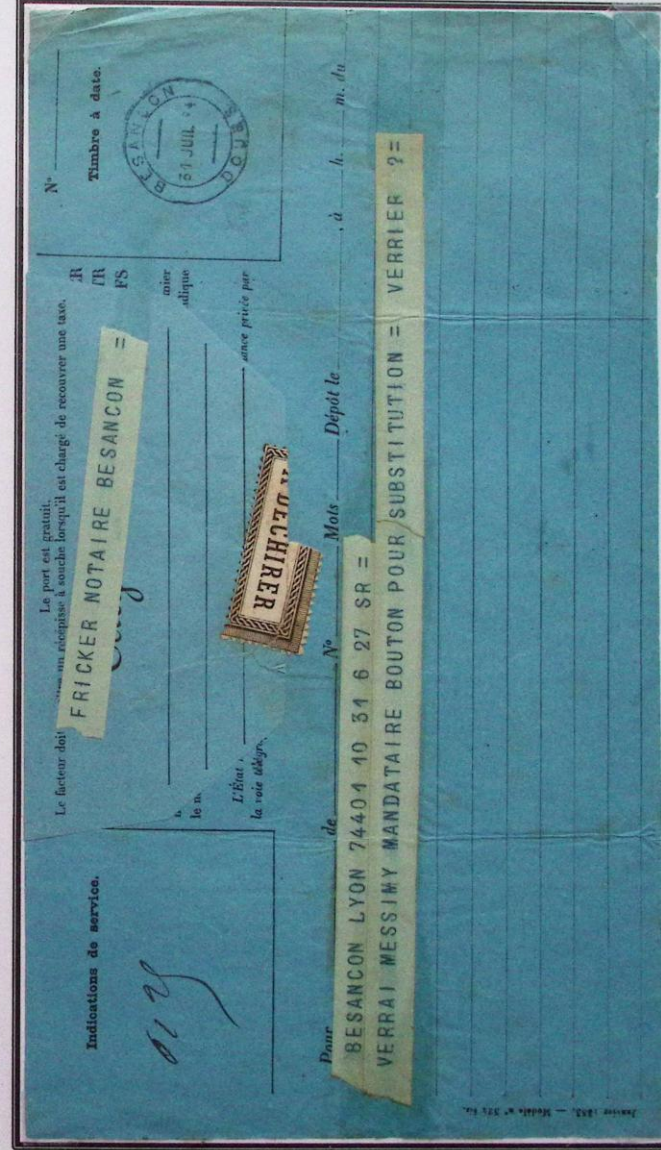
Plus de timbres à 200

TELEGRAMME.

Indications de service.

Dans les dépêches imprimées en caractères romains par l'appareil télégraphique, le premier nombre qui figure après le nom du lieu d'origine est un numéro d'ordre, le second indique le nombre des mots taxés, les autres désignent la date et l'heure de départ.
L'Etat n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par la voie télégraphique. (Loi du 31 novembre 1850, art. 6.)

60



LE TIMBRE CLASSIQUE

Lot intégralement scanné

Lot fully Scanned

Le Timbre Classique

4 rue Drouot

75009 Paris

Tél 01 42 46 63 72

[*contact@letimbreclassique.com*](mailto:contact@letimbreclassique.com)